Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 53 (1961)
Heft: 4

Artikel: Accès aux études supérieures
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385191

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ans, qualifiant la grève de rébellion militaire et poursuivant devant des conseils de guerre les travailleurs qui réagissent contre la détérioration chaque jour plus grave de la situation économique, l'augmentation du chômage et une misère accrue de la classe ouvrière. Devant cette aggravation injustifiée du sort du courageux peuple espagnol, la CISL et la CISC, représentant l'ensemble du mouvement syndical démocratique des cinq continents, ont résolu de dénoncer conjointement au monde entier le régime totalitaire et policier du général Franco, qui bafoue ouvertement les libertés fondamentales inscrites dans la Charte universelle des droits de l'homme; elles dénoncent en particulier le prétendu mouvement syndical espagnol, qui n'est en réalité qu'un instrument du parti au pouvoir pour le contrôle des travailleurs. »

On commence à comprendre, dans le monde démocratique, que le totalitarisme fasciste et policier vise toujours à confondre et à identifier le syndicalisme libre (chrétien ou socialiste), qui lutte dans la clandestinité ou l'exil et qui remplit les prisons franquistes de ses hommes les meilleurs, avec le communisme. On donne ainsi au communisme une importance excessive qui lui permet de s'ériger en champion de la libération de l'Espagne.

Indalecio Prieto, ancien président de l'UGT, vient d'ailleurs d'écrire (*El Socialista,* 2 mars) : « Le plébiscite est aujourd'hui (en Espagne) la seule solution possible... Même le président Kennedy se trouve dans l'impossibilité morale de nous la refuser... C'est à nous, les Espagnols antifranquistes et anticommunistes, de la mettre à l'épreuve. »

Un syndicaliste espagnol.

Accès aux études supérieures

C'est aussi le problème d'un plus large accès populaire aux études supérieures qui inspira la motion déposée par le collègue Arnold Meier-Ragg, secrétaire général de la Société des employés de commerce, au Grand Conseil de Zurich. Cette motion invite le Conseil d'Etat à présenter un rapport et des propositions concernant les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux études supérieures de jeunes gens qualifiés ayant achevé un apprentissage professionnel. Le motionnaire considère qu'il conviendrait d'examiner principalement s'il serait possible de créer un centre spécial de formation qui aurait la compétence d'organiser pour ses élèves, à des conditions déterminées, des examens d'admission aux études universitaires.

Voici au surplus son argumentation:

L'évolution économique, qui marche de pair avec les progrès de la technique, exige une formation plus poussée dans les professions

industrielles, commerciales, scientifiques et techniques. L'économie a besoin de travailleurs toujours plus capables.

Mais il lui faut aussi des cadres de formation académique et la régression du nombre des inscriptions, que l'on constate dans certaines disciplines universitaires, provoque de l'inquiétude.

Le rapport final du Comité de travail pour la formation de la relève scientifique et technique, publié en avril 1959 dans le bulletin d'information du délégué aux possibilités de travail, le Dr F. Hummler constate ce qui suit:

« Pour l'ensemble du personnel scientifique et technique de formation universitaire, il faudrait que 8500 à 9500 étudiants obtiennent leur diplôme durant les dix prochaines années, soit environ 850 à 950 par an. Mais en fait, en 1956, dans la totalité des établissements d'enseignement supérieur, 600 diplômes seulement ont été délivrés, dont une centaine à des étrangers. »

Un tableau concernant la répartition des élèves de la ville de Zurich dans les diverses écoles nous montre que l'augmentation du nombre des élèves des écoles primaires et professionnelles a été d'environ 40% de 1948/1949 à 1958/1959; en revanche, elle n'a été que de 12% dans l'effectif des garçons des écoles moyennes. L'Ecole de commerce cantonale de Zurich ne délivre annuellement que 30 à 40 certificats de maturité.

Durant le semestre d'été 1960, sur les 3100 étudiants de l'Université de Zurich, 926 seulement étaient domiciliés dans la zone d'habitation du canton de Zurich, soit tout juste le 30% des étudiants ou le 1‰ de la population de résidence du canton de Zurich. L'Ecole polytechnique fédérale ne tient malheureusement pas de statistique des étudiants par cantons.

La voie traditionnelle des études va de l'école primaire à la maturité, en passant de la sixième année par le gymnase ou de l'école secondaire par l'école de commerce ou l'école réale supérieure. Dans les deux cas, la décision d'entreprendre des études académiques doit être prise trop tôt. De nombreuses familles, qui n'ont pas encore idée de la profession qu'exerceront leurs enfants, laissent ainsi passer l'occasion favorable.

Ceux qui arrivent tardivement à se faire une opinion sont aussi défavorisés. Lorsque le désir de faire des études se manifeste en eux, ils ont déjà dépassé le lieu de bifurcation des chemins.

S'ils veulent, malgré tout, se préparer encore aux examens de maturité, ils doivent s'engager dans des voies coûteuses et pénibles.

Nous devons absolument faciliter l'accès aux études universitaires à un plus grand nombre de jeunes.

La voie traditionnelle, qui remonte à l'époque de l'éclairage au gaz, ne suffit plus à couvrir les besoins considérables de notre économie en personnel de relève académiquement formé.

Je rappelle qu'il existe, pour tous ceux qui n'entrent pas au gymnase, dès leur sortie de l'école primaire ou de l'école secondaire, un moyen d'obtenir le titre requis pour être admis à l'Université: il s'agit du certificat de maturité délivré par la Commission fédérale et qui s'appelait autrefois la maturité des étrangers.

Mais cette voie est sensiblement plus difficile que la voie normale:

1. Elle est plus coûteuse, étant donné que la préparation aux examens doit se faire dans des écoles privées.
2. Les élèves des écoles moyennes peuvent obtenir le certificat de maturité dès l'âge de 18 ans: un jeune homme qui ne commence sa préparation qu'après avoir achevé son apprentissage a besoin d'un enseignement complet, d'une durée de deux ans et demi à trois ans. Il atteindra ainsi l'âge de 21 ans avant de pouvoir se présenter à des examens qui lui ouvriront les portes de l'Université.
3. Il est plus difficile de réussir les examens fédéraux de maturité que les examens de maturité organisés par les écoles. Pourquoi? Aux examens organisés dans les écoles, les examinateurs et les experts sont des professeurs qui appartiennent au corps enseignant de l'école; aux examens fédéraux de maturité, le candidat est examiné par un jury dont les membres lui sont inconnus.
4. Le candidat qui se présente aux examens fédéraux de maturité est questionné, pendant la courte durée de l'examen, sur l'ensemble du programme, tandis que dans les écoles publiques les examens sont répartis sur une certaine période; en outre, pour diverses branches, la note du travail de l'année est prise en considération.

Le candidat qui se prépare dans un institut privé doit nécessairement fournir un très gros travail. S'il ne le fait pas, il ne pourra réussir. C'est à peine s'il lui reste assez de temps pour assimiler le savoir qu'il acquiert. Bien que cette voie soit pénible et coûteuse, un tiers environ des étudiants nouvellement immatriculés à l'Université de Zurich, qui font partie de la population résidant dans le canton de Zurich, l'ont suivie en préparant leur admission à l'enseignement supérieur dans des institutions privées.

A mon avis, il semble bien résulter de ces quelques considérations que le moment est venu de faciliter l'accès à l'Université aux jeunes gens qualifiés qui exercent une profession.

La préparation aux études des jeunes gens ayant terminé leur apprentissage devrait être organisée par degrés. Dans les écoles professionnelles, on pourrait ouvrir des clases d'élèves avancés et bien doués et dispenser un enseignement complémentaire (peut-être le samedi matin).